



2012 DDEEES 142 G : Subvention (20.000 euros) à l'association Les amis du bus des femmes (20e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Les Amis du Bus des Femmes est une association fondée le 20 juin 1994, qui a pour objectifs d'œuvrer en faveur des femmes prostituées, de les défendre, de promouvoir leurs droits et de restaurer leur dignité. Elle protège les victimes d'exploitation sexuelle, les accompagne, les conseille et met en place des actions de santé, d'insertion et de formation professionnelle à leur profit.

Elle dispose de deux outils pour exercer sa mission : le bus et l'abribus.

L'association utilise un véhicule dit « le Bus des Femmes ». Il s'agit d'un camping car spécialement aménagé pour réaliser de l'accueil mobile qui circule depuis 1990 sur les lieux de prostitution : huit fois par semaine, de jour et de nuit, dans la capitale et dans les bois et forêts de la région parisienne.

L'équipe mobile constituée de 4 animatrices à temps plein y accueille toute personne qui se prostitue pour lui proposer un moment de pause à travers lequel un dialogue peut s'engager.

C'est toujours la même équipe qui intervient. Cette continuité est essentielle pour que la confiance puisse s'établir. La connaissance du terrain par l'équipe est également primordiale afin qu'elle puisse s'adapter au mieux aux évolutions et réaliser un accueil de qualité tout en rencontrant un nombre de personnes assez conséquent. 12.249 passages ont été enregistrés en 2011.

L'abribus est un lieu convivial où les personnes peuvent se rendre de 9h à 18h du lundi au vendredi (le mardi de 9h à 13h). Il s'agit d'un lieu d'accueil, de soutien et d'orientation. 8.422 passages ont été comptabilisés en 2011.

La majorité des personnes s'y rendent par l'intermédiaire des permanences mobiles du Bus des Femmes, de nombreuses personnes sont aussi orientées par d'autres associations, services sociaux et hospitaliers de la région. Le premier accueil des personnes au sein du local de l'association est assuré par la directrice qui présente la structure et établit une évaluation des besoins de la personne.

L'association conduit depuis 2006 un programme intitulé Victoria, qui vise à promouvoir l'autonomie des personnes victimes de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Il complète deux autres programmes : le programme Patience qui vise la promotion de la santé et de la liberté des personnes victimes de traite (identifier les personnes victimes, créer un espace de parole, favoriser l'accès aux soins et l'émancipation), et le Programme Joy, dédié à la promotion des droits spécifiques des victimes de traite en matière de protection (mettre à l'abri, soutenir la protection pénale et administrative).

Le programme Victoria propose aux personnes victimes de la traite un suivi particulier réalisé par l'assistante sociale et la chef de projet chargée de l'emploi de l'association.

L'objectif de ce programme est d'accompagner les personnes vers l'autonomie, en encourageant l'accès à la qualification et à l'emploi. Ainsi, les personnes peuvent bénéficier d'un suivi personnalisé et adapté à leur parcours de vie qui tient compte de leurs capacités et de leurs souhaits en termes d'insertion sociale et professionnelle.

La chef de projet chargée de l'emploi définit les projets professionnels des candidates. Elle leur apporte une méthodologie en matière de recherche d'emploi (rédaction de lettres de motivation et de CV) et les oriente vers les professionnels aptes à les accompagner (mission locale, Pôle Emploi, France Terre d'Asile).

En 2011, 31 femmes ont été suivies dans le cadre du programme Victoria parmi lesquelles 6 bénéficiaires du RSA, 12 d'entre elles ont retrouvé un emploi, 6 ont eu accès à la formation, 13 sont en recherche d'emploi.

La file active de l'association a progressé de 38% entre 2009 et 2011 (143 personnes suivies en 2009, 198 en 2011).

L'action de l'association est soutenue par l'Etat. Cependant, ces aides ont subi une baisse significative passant de 181.000 euros en 2008 à 112.066 euros en 2012, soit une diminution de 40%.

C'est pourquoi, pour assurer la poursuite du programme Victoria, elle sollicite du Département de Paris une subvention de 20.000 euros.

Je vous propose, compte tenu de l'intérêt de ce dispositif, d'attribuer à l'association Les Amis du Bus des Femmes une subvention de 20.000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général

LA4SSO

2012 DDEEES 142G : Subvention (20.000 euros) à l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e)

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Amis du Bus des Femmes dossier, n°2012-03897, SIMPA 19 600), située, 58, rue des Amandiers (20e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre, 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2012 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.